



**EXTRAIT DU REGISTRE** exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2015

Publication : 15/07/2015

**VILLE DU BOUSCAT**

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DOSSIER N° 6 :**

MISE A JOUR DES REGLEMENTS  
INTERIEURS DES RESTAURANTS  
SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES  
ET ELEMENTAIRES, DES ACCUEILS DE  
LOISIRS PERISCOLAIRES ET  
EXTRASCOLAIRES ET DES TEMPS  
EDUCATIFS MUNICIPAUX

### **Séance ordinaire du 7 Juillet 2015**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Juillet 2015

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 26**

**Absent : 1**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Jean Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Monique SOULAT (à M. BLADOU), Philippe FARGEON (à MME COSSECQ), Bernadette HIRSCH-WEIL (à M. VALMIER), Nancy TRAORE (à MME FOSSE), Emilie MACERON-CAZENAVE (à M. LAMARQUE), Gloria QUETGLAS (à M. MARC), Maël FETOUH (à M. REYDIT), Claire LAYAN (à M. CATARD)

**Absent :** Pascal BROQUAIRE

**Secrétaire :** Thierry VALLEIX

**DOSSIER N° 6 : MISE A JOUR DES REGLEMENTS INTERIEURS DES RESTAURANTS SCOLAIRES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES, DES ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET DES TEMPS EDUCATIFS MUNICIPAUX**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Les règlements intérieurs du service de restauration scolaire, des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et des TEM fixent les conditions d'accès, d'inscription, de fonctionnement et de tarification de ces divers services municipaux.

Ils ont fait l'objet de révisions successives, selon les évolutions des réglementations et des conventions signées avec la Caf de la Gironde.

Il y a lieu aujourd'hui, de les réviser afin de les mettre en conformité avec les conventions d'objectifs et de financement signées avec la Caf, en vertu de la délibération N° 10 du 2 juin dernier ainsi qu'avec la décision du 18 mars 2015 relative aux nouvelles modalités de tarification des services.

Dans un souci de simplification pour les familles, il est proposé d'établir un règlement unique des structures d'accueil de loisirs périscolaires (matin, soir et mercredis scolaires), extrascolaires (vacances scolaires) et Temps Educatifs Municipaux.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les arrêtés du 12 août 2010 portant règlements intérieurs des accueils de loisirs et des services périscolaires,

**VU** la délibération du 10 juillet 2012 relative au règlement de la restauration scolaire au BOUSCAT,

**VU** la délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2014 relative au règlement des Temps Educatifs Municipaux (TEM), tels que mis en place dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) de la ville du BOUSCAT,

**VU** les projets de règlements intérieurs ci-annexés,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**33 voix POUR**

**1 ABSTENTION (M. ALVAREZ)**

**Article 1 :** Approuve le règlement intérieur de restauration scolaire ci-annexé,

**Article 2 :** Approuve le règlement intérieur des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et TEM ci-annexé,

**Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire à signer ces règlements intérieurs et tout document s'y rapportant,

**Article 4 :** Fixe leur application à la rentrée scolaire 2015/2016.

Fait et délibéré le 7 Juillet 2015

LE MAIRE,



Patrick BOBET